



2026

Analyse des lacunes des *equality data* belges relatives à l'âge

Improving Equality Data Collection
in Belgium III



unia.be    

Synopsis

Cette analyse des *equality data* belges relatives à l'âge met en lumière des lacunes structurelles et propose un ensemble de recommandations pour améliorer la collecte et l'utilisation des données relatives à l'âge. L'analyse souligne d'abord la nécessité de **collecter des données représentatives pour l'ensemble du pays**, afin de pallier les déséquilibres régionaux actuels. Nous recommandons ensuite de **diversifier les méthodes de collecte**, notamment en renforçant l'usage des tests de discrimination, mieux adaptés à la mesure de la discrimination réelle. L'analyse insiste également sur l'importance de **couvrir l'ensemble des domaines de la vie et l'ensemble des groupes d'âge**, en particulier les personnes âgées dont le vécu est peu étudié. Nous préconisons d'**inclure systématiquement les personnes plus âgées** dans les échantillons et de mener des **recherches spécifiques** sur leur vécu, y compris pour les personnes âgées LGBTQI+ et racisées, aujourd'hui largement invisibilisées. Parallèlement, nous appelons à **visibiliser la discrimination vécue par les jeunes**, dont le vécu est souvent étudié par le biais d'analyses centrées sur leurs droits plutôt que sur les inégalités. L'analyse insiste enfin sur la nécessité d'une **approche intersectionnelle** rigoureuse et d'une **opérationnalisation précise de l'âge**, évitant l'utilisation de catégories floues telles que « personnes jeunes » et « personnes âgées ».

Table des matières

Synopsis	1
1 Introduction.....	4
1.1 Que sont les equality data ?	4
1.2 Contexte et objectifs du rapport.....	4
1.3 Sélection et définition du critère de l'âge.....	5
2 Méthodologie	6
2.1 Recherche et sélection des sources	6
2.2 Mise à jour des sources déjà présentes dans l'inventaire	7
2.3 Fonctionnement de l'inventaire.....	7
2.4 Analyse des sources	8
3 Lacunes dans les equality data en Belgique.....	8
3.1 Langue de publication	8
3.2 Année de publication	9
3.3 Type de données.....	9
3.4 Couverture géographique.....	9
3.5 Groupes d'âge.....	10
3.6 Domaines de la vie sur lesquels portent les données.....	10
3.7 Données intersectionnelles	11
4 Opérationnalisation du critère de l'âge dans les equality data	13
5 Recommandations pour améliorer la collecte et l'utilisation de données relatives à l'âge	14
5.1 Collecter des equality data sur le critère de l'âge : oui, mais sur l'ensemble de la Belgique	14
5.2 Multiplier les méthodes de collecte d'equality data sur le critère de l'âge	14
5.3 Collecter des données sur tous les domaines de la vie pour toutes les tranches d'âge	15
5.4 Intégrer les personnes « plus âgées » dans les études sur la discrimination et les inégalités ..	15
5.5 Mener des recherches spécifiques sur les expériences des personnes « âgées »	15
5.6 Visibiliser la discrimination vécue par les personnes « jeunes »	16

5.7	Veiller à une approche intersectionnelle dans la collecte de données sur l'âge.....	16
5.8	Opérationnaliser le critère de l'âge de manière claire et définie	17
6	Références	17

1 Introduction

1.1 Que sont les equality data ?

Le terme '*equality data*' (ou données relatives à l'égalité) est un terme parapluie qui se réfère à toutes les données qui permettent de décrire et d'analyser l'état de l'égalité ou de l'inégalité dans la société. Ces données portent donc sur les inégalités, mais aussi sur la discrimination ou les droits humains. Elles peuvent être quantitatives (par exemple, des données issues d'une enquête) ou qualitatives (par exemple, des entretiens approfondis). Dans certains cas, ces données sont collectées dans le but spécifique de mesurer les inégalités ou la discrimination. Dans d'autres cas, ces données sont collectées à d'autres fins mais peuvent tout de même être utilisées pour mesurer ces phénomènes.

1.2 Contexte et objectifs du rapport

Ce rapport s'inscrit dans la troisième phase du projet Equality Data, mené entre novembre 2023 et décembre 2025 avec le soutien financier du SPF Justice – Service Égalité des Chances. Cette phase du projet porte sur le critère de l'âge¹.

L'objectif de ce rapport est d'analyser les lacunes existantes dans les equality data belges intégrant le critère de l'âge. Nous souhaitons analyser l'ensemble des données belges portant sur la discrimination, les inégalités et les droits humains en lien avec le critère de l'âge pour identifier les besoins et lacunes dans la collecte de données sur ce critère.

Pour ce faire, un inventaire des equality data portant sur le critère de l'âge a été réalisé. Les sources de données identifiées lors de cet inventaire sont aussi consultables sur l'[Equality Data Hub](#), une plateforme qui offre un aperçu des données existantes en matière d'égalité pour différentes caractéristiques protégées : les critères dits « raciaux », les convictions philosophiques et religieuses, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, les caractéristiques sexuelles, le handicap, l'état de santé, les caractéristiques physiques et, suite à cette phase du projet, l'âge. Ce rapport porte uniquement sur les sources de données relatives au critère de l'âge.

¹ Dans le cadre de ce projet, nous avons également mené une [recherche](#) sur la discrimination fondée sur l'âge en Belgique et formulé des [recommandations](#).

1.3 Sélection et définition du critère de l'âge

Dans le cadre de la troisième phase du projet Equality Data, nous nous concentrons sur le critère de l'âge.

Le critère de l'âge est un critère protégé, cela signifie que discriminer sur base de l'âge est interdit par la loi², que cela prenne la forme de discrimination directe ou indirecte, de harcèlement, d'injonction à discriminer ou de discrimination cumulée et intersectionnelle. Pourtant, en 2024, près de 10% des dossiers ouverts par Unia concernaient la discrimination fondée sur l'âge³. Ce type de discrimination est donc fréquent.

Nous savons déjà qu'il existe des recherches concernant le vécu des personnes plus âgées, mais qu'il manque des données concernant les expériences de discrimination sur base de l'âge vécues par les personnes jeunes⁴. De la même manière, la discrimination et les inégalités sur base de l'âge sont bien renseignées dans certains domaines comme celui du travail⁵, mais il existe peu de données concernant d'autres domaines de la vie.

Or, pour atteindre une égalité sur base de l'âge en Europe, AGE Platform Europe⁶ recommande la collecte de données fiables, intégrant tous les âges et s'attaquant aux sujets relatifs au critère de l'âge pour lesquels il manque actuellement des informations. C'est pourquoi nous souhaitons répondre à la question suivante :

- Quelles sont les lacunes existantes dans les equality data relatives au critère de l'âge en Belgique ?

Pour répondre à cette question, nous avons réalisé un inventaire des sources présentant des données relatives au critère de l'âge. Nous avons ensuite analysé ces sources ainsi que la manière dont l'âge y est opérationnalisé. Sur base de cette analyse, nous avons identifié les lacunes et besoins en termes de collecte de données relatives à l'âge en Belgique et nous émettons des recommandations pour pallier à ces lacunes.

² [Loi du 10 mai 2007 visant à lutter contre certaines formes de discrimination.](#)

³ Unia (2025). [Rapport annuel 2024 : ensemble !](#)

⁴ De la Fuente-Núñez et al. (2021). [Scoping Review on Ageism against Younger Populations.](#)

OMS (2021). [Global report on ageism.](#)

⁵ Lippens et al. (2023). [The state of hiring discrimination: A meta-analysis of \(almost\) all recent correspondence experiments.](#)

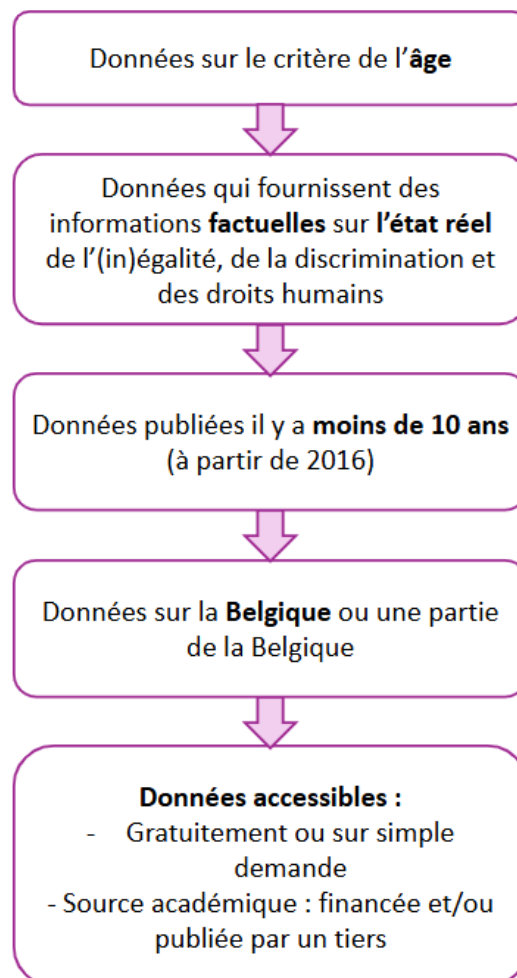
⁶ AGE Platform Europe (2025). [Proposal for EU Action Plan to Combat Ageism.](#)

2 Méthodologie

2.1 Recherche et sélection des sources

Nous avons récolté des sources qui semblaient potentiellement pertinentes pour l'inventaire de plusieurs manières. D'une part, nous avons identifié des sources potentielles en interrogeant les parties prenantes au moyen d'une enquête et, d'autre part, en effectuant une recherche proactive et systématique sur des sites web pertinents. Une fois ces étapes réalisées, nous avons identifié quelques sources supplémentaires, mais de manière moins systématique. Après avoir récolté les sources, nous les avons ensuite analysées de plus près afin de voir si elles correspondaient à nos critères de sélection. Enfin, les sources sélectionnées ont été reprises dans l'inventaire.

Figure 1. Arbre de décision menant à la sélection des sources



Afin de déterminer si nous reprenions ou non une source dans l’inventaire, nous avons suivi l’arbre de décision ci-dessus, qui a été établi lors de la première phase du projet⁷, puis affiné au cours des phases suivantes.

Lors de notre revue de la littérature, il est apparu que l’âge est très souvent utilisé pour décrire un échantillon dans les sources portant sur les inégalités et la discrimination. Effectivement, l’âge est souvent pris en compte comme variable de contrôle, ce qui permet dans la plupart des cas de déduire des informations concernant l’égalité ou l’inégalité à partir des données disponibles, mais il ne serait pas possible de répertorier toutes ces sources. Afin de rester dans le domaine du faisable et d’identifier uniquement les sources contenant les informations les plus pertinentes, nous avons donc défini comme critère supplémentaire que la source doit proposer une analyse sur un ou plusieurs des sujets suivants :

- L’âgisme.
- L’inégalité en lien avec l’âge, l’année de naissance, la génération et/ou la cohorte.
- La discrimination en lien avec l’âge, l’année de naissance, la génération et/ou la cohorte.
- La violation des droits humains en lien avec l’âge.

Dans ces analyses, l’âge doit être considéré comme un facteur central dans le phénomène décrit.

2.2 Mise à jour des sources déjà présentes dans l’inventaire

Les sources déjà présentes dans l’inventaire ont été examinées pour vérifier si elles contenaient des informations sur le critère de l’âge.

2.3 Fonctionnement de l’inventaire

Une fois les sources sélectionnées, nous les avons classées via le *mapping tool*, un instrument créé par le *Subgroup on Equality Data*⁸ et permettant de réaliser un inventaire des equality data. Cet outil a été adapté lors des différentes phases du projet Equality Data.

Concrètement, cet instrument prend la forme d’un tableau Excel dans lequel les informations suivantes sont renseignées :

- les caractéristiques des sources : nom, langue(s), auteur, année de publication.
- les caractéristiques des données : types de données, couverture géographique, domaines de la vie et critères de discrimination auxquelles les données se rapportent, intersectionnalité des données et mots clés.
- l’opérationnalisation de l’âge.

⁷ Unia (2021). [Improving equality data collection in Belgium - phase I](#).

⁸ Subgroup on Equality Data (2019). [Compendium of Practices on Equality Data: Equality Data Diagnostic Mapping Tool](#).

2.4 Analyse des sources

Nous avons procédé à l'analyse des sources présentes dans l'inventaire pour identifier les lacunes existantes dans la collecte d'equality data relatives à l'âge en Belgique. Pour ce faire, nous avons analysé la langue et l'année de publication des sources, le type de données présentées, la couverture géographique, les groupes d'âges étudiés, les domaines de la vie étudiés, et l'intersectionnalité des données. Pour analyser les groupes d'âge, nous avons classé les sources dans quatre catégories :

- La source porte sur des personnes de tout âge.
- La source porte sur les « personnes jeunes ».
- La source porte sur les « personnes d'âge moyen ».
- La source porte sur les « personnes âgées ».

Il est important de noter qu'il n'existe pas de définitions fixes des termes « personnes jeunes » ou « personnes âgées », ces définitions sont socialement et culturellement construites. Dans le cadre de ce rapport, nous parlons de « personnes jeunes » lorsque nous faisons référence à des personnes âgées de 30 ans ou moins. Cette limite d'âge est celle généralement utilisée en Belgique pour les politiques en faveur des jeunes. Nous parlons de « personnes âgées » lorsque nous faisons référence à des personnes de plus de 60 ans. Les politiques destinées aux personnes âgées utilisent différentes limites d'âge, mais 60 ans semble être la limite la plus courante en Belgique.

Pour finir, nous avons analysé la manière dont les données relatives à l'âge sont opérationnalisées.

3 Lacunes dans les equality data en Belgique

Au moment de la rédaction de ce rapport, l'inventaire des equality data comprend **391 sources se rapportant au critère de l'âge**. L'analyse des lacunes porte sur ces 391 sources.

Il est important de noter que certaines de ces sources portent également sur d'autres critères de discrimination étudiés en même temps que l'âge.

3.1 Langue de publication

293 sources sont disponibles en néerlandais, 174 en français, 72 en anglais et 26 en allemand. Il est important de noter que de nombreuses sources sont disponibles dans plusieurs langues mais il existe tout de même d'importantes différences d'accessibilité langagière dans les equality data belges se rapportant au critère de l'âge.

3.2 Année de publication

Comme expliqué dans la section portant sur la sélection des sources, nous avons sélectionné des sources publiées à partir de 2016. Une partie importante des sources (198, ou 50,6 %) est publiée récemment : à partir de 2023.

3.3 Type de données

Une seule et même source peut contenir différents types de données, ce qui explique que la somme des pourcentages suivants est supérieure à 100%.

Parmi les 391 sources se rapportant au critère de l'âge, 222 (56,8 %) présentent des données issues de sondages, 131 (33,5 %) présentent des données administratives et 126 (32,2 %) présentent des données issues d'une recherche qualitative. 33 (8,4 %) présentent des données relatives aux plaintes et 20 (5,1 %) des données issues d'un monitoring de la diversité. Au vu du nombre d'institutions mandatées à recevoir des plaintes pour discrimination et à construire des monitorings de la diversité, ces types de données sont bien représentés au sein des equality data belges concernant le critère de l'âge. Seulement 8 (2 %) sources présentent des données issues de tests de discrimination. À l'exception d'un test de discrimination mené sur le marché du travail bruxellois, tous les tests de discrimination ont eu lieu en Flandre. 29 (7,4 %) sources présentent d'autres types de données quantitatives.

Enfin, 83 sources présentent des données sur les expériences de discrimination et 17 présentent des données sur les crimes et discours de haine. Il est important de noter que cela ne signifie pas forcément que la discrimination, les crimes et discours de haine abordés dans ces sources soient nécessairement basés sur l'âge. Comme mentionné précédemment, certaines sources contiennent également des données portant sur d'autres critères, il est donc possible que ces phénomènes se rapportent à d'autres critères de discrimination étudiés en même temps que le critère de l'âge.

3.4 Couverture géographique

Une source de données peut contenir des informations sur différentes régions de Belgique et/ou sur l'ensemble du territoire belge (ce qui explique pourquoi la somme des pourcentages suivants est supérieure à 100 %).

La majorité des sources contiennent des données sur la région flamande (211 sources, 54,0 %). 106 (27,1 %) sources contiennent des données sur la région bruxelloise, 70 (17,9 %) sur la région wallonne, 23 (5,9 %) sur la Fédération Wallonie-Bruxelles et 17 (4,3 %) sur la communauté germanophone. Enfin, 155 sources (40,0 %) contiennent des données sur l'ensemble de la Belgique.

Il existe donc un déséquilibre entre les régions belges en ce qui concerne la collecte d'equality data sur le critère de l'âge.

3.5 Groupes d'âge

169 sources (43,2 %) portent sur un échantillon d'âges variés, 151 (38,6 %) spécifiquement sur les personnes « jeunes » (de moins de 30 ans), 2 (0,5 %) spécifiquement sur les personnes d'âge « moyen » (entre 31 et 59 ans), et 50 (12,8 %) spécifiquement sur les personnes « âgées » (de 60 ans et plus). 19 (4,9 %) sources ne permettent pas de connaître l'âge des personnes sur qui portent les données.

Ces chiffres sont cependant à interpréter avec précaution. Premièrement, une part importante des sources portant sur les personnes jeunes traitent des droits des enfants et pas des inégalités ou de la discrimination vécues par les adolescents et jeunes adultes. Deuxièmement, les deux sources portant sur les personnes d'âge « moyen » traitent en réalité du vécu des « travailleurs âgés » (les travailleurs de 45 ans et plus).

3.6 Domaines de la vie sur lesquels portent les données

Le tableau ci-dessous présente les domaines de la vie sur lesquels portent les sources. Il est important de noter qu'une source peut porter sur différents domaines de la vie, ce qui explique que la somme du nombre de sources est supérieure à 391 (et que la somme des pourcentages est supérieure à 100%).

Tableau 1. Nombre de sources portant sur chaque domaine de la vie.

Domaine de la vie	Nombre de sources portant sur ce domaine
Emploi	180 (46,0 %)
Enseignement	115 (29,4 %)
Santé et bien-être	183 (46,8 %)
Pauvreté et niveau de vie	112 (28,6 %)
Logement	132 (33,8 %)
Mobilité et transport	38 (9,7 %)
Justice et police	59 (15,1 %)
Média	34 (8,7 %)
Digitalisation	50 (12,8 %)
Autre domaine	220 (56,3 %)

La discrimination et les inégalités sur base de l'âge sont le plus fréquemment étudiées dans les domaines de la santé et du bien-être, de l'emploi et du logement. Les domaines des médias et de la mobilité et des transports sont ceux qui reçoivent le moins d'attention.

Les domaines les plus fréquemment étudiés appartenant à la catégorie « Autre domaine » sont le temps libre (53 sources, 13,6 %), la violence (47 sources, 12,0 %) et l'espace public (40 sources, 10,2 %).

Les personnes jeunes sont surreprésentées dans le domaine de la justice et police (33 sources), alors qu'il manque de données concernant les personnes âgées dans ce domaine (2 sources). De la même manière,

seulement 3 sources portent spécifiquement sur les personnes âgées dans le domaine des médias, contre 16 sources sur les personnes jeunes dans ce domaine.

3.7 Données intersectionnelles

269 sources, soit environ les deux tiers des sources portant sur l'âge, présentent des données intersectionnelles entre l'âge et un ou plusieurs autres critères.

Par souci de lisibilité, nous avons regroupé les critères avec lesquels l'âge est étudié de manière intersectionnelle dans cinq grandes catégories : les critères dits « raciaux », le genre, l'orientation sexuelle, le risque de pauvreté, et le handicap et état de santé. Il est important de noter que, dans les sources présentes dans l'inventaire, l'âge a aussi été étudié de manière intersectionnelle avec des critères non-repris dans ces cinq grandes catégories : le niveau d'éducation (40 sources), les convictions philosophiques et religieuses (22 sources) et le type de ménage (19 sources).

Le tableau suivant révèle que l'âge a été le plus fréquemment étudié de manière intersectionnelle avec le genre (130 sources), les critères dits « raciaux » (117 sources) et le handicap et l'état de santé (109 sources). 80 sources croisent l'âge avec le risque de pauvreté, et 20 avec l'orientation sexuelle. Il existe donc peu d'analyses intersectionnelles entre l'âge et l'orientation sexuelle.

Malgré le nombre important de sources qui présentent des analyses intersectionnelles, certains groupes sont invisibilisés. Seulement 7,3% des sources portant sur les jeunes intègrent des analyses intersectionnelles avec l'orientation sexuelle et le vécu des personnes âgées LGBTQI+ n'est étudié dans aucune source. De plus, peu de sources s'intéressent aux personnes âgées racisées (seulement 14,0 % des sources sur les personnes âgées présentent des analyses intersectionnelles entre l'âge et les critères dits « raciaux »).

Tableau 2. Nombre de sources contenant des données intersectionnelles entre l'âge et un autre critère par groupe d'âge^{9,10}.

	Critères dits « raciaux »	Genre	Orientation sexuelle	Risque de pauvreté	Handicap et état de santé
Personnes jeunes	77 (51,0 %)	63 (41,7 %)	11 (7,3 %)	42 (27,8 %)	50 (33,1 %)
Personnes d'âge moyen	0 (0 %)	1 (50 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
Personnes âgées	7 (14,0 %)	17 (34,0 %)	0 (0 %)	13 (26,0 %)	17 (34,0 %)
Tous âges	29 (17,2 %)	43 (25,4 %)	7 (4,1 %)	24 (14,2 %)	40 (23,7 %)
Âge inconnu	4 (21,0 %)	6 (31,6 %)	2 (10,5 %)	1 (5,2 %)	2 (10,5 %)
Total	117	130	20	80	109

⁹ Les pourcentages entre parenthèses doivent être lus ligne par ligne. Ils reflètent le nombre de sources contenant des données intersectionnelles entre l'âge et un autre critère pour un certain groupe d'âge, par rapport au nombre total de sources contenant des données pour ce groupe d'âge. Par exemple, 51% des sources concernant les personnes jeunes présentent des analyses intersectionnelles entre l'âge et des critères dits « raciaux ».

¹⁰ Une même source peut contenir des analyses intersectionnelles entre l'âge et plusieurs autres critères, c'est pourquoi la somme par ligne est supérieure au nombre total de sources pour ce groupe d'âge et la somme des pourcentages est supérieure à 100%.

4 Opérationnalisation du critère de l'âge dans les equality data

L'âge est opérationnalisé de diverses manières dans les sources reprises dans l'inventaire.

281 sources utilisent des cohortes, c'est-à-dire répartissent les personnes étudiées dans différents groupes d'âge. Plus spécifiquement, 87 étudient des personnes « jeunes » en utilisant uniquement des cohortes entre 0 et 30 ans, 2 étudient des personnes « d'âge moyen » en utilisant uniquement des cohortes entre 30 et 65 ans et 23 étudient des personnes « âgées » en utilisant uniquement des cohortes à partir de 65 ans. Il est intéressant de noter que le thème des deux sources qui étudient des personnes « d'âge moyen » est le vécu de « travailleurs âgés » (entre 45 et 55 ans et entre 55 et 64 ans). 169 sources utilisent des cohortes de tous âges

Deux limites concernant l'utilisation de cohortes sont à souligner. La première est que 47 sources utilisant des cohortes et censées porter sur tous les âges excluent les personnes plus âgées en limitant la collecte de données à un certain âge (par exemple, pas de personne de plus de 70 ans). Cette décision peut bien sûr se justifier en fonction de la disponibilité des données et du thème de la source. Cependant, exclure les personnes plus âgées de la collecte de données relatives à l'âge risque d'invisibiliser leurs expériences. La deuxième limite est que la taille de ces cohortes est variable en fonction des groupes d'âge, parfois même au sein d'une même source. Par exemple, parmi les sources portant sur tous les âges, 27 utilisent des cohortes relativement restreintes (de 5 ou 10 ans) pour les personnes jeunes et d'âge moyen mais une seule cohorte très large regroupant l'ensemble des personnes âgées de 60 ou 65 ans et plus. Cela ne permet pas de saisir la complexité et nuance des expériences des personnes âgées, et ne permet pas toujours non plus d'adéquatement comparer les groupes.

64 sources mentionnent les « personnes jeunes » et 27 les « personnes âgées » sans définir ces catégories. Effectivement, les catégories « personnes jeunes » et « personnes âgées » sont socialement et culturellement définies. Pourtant, nous pouvons nous attendre à des variations dans la conceptualisation de ces catégories, même au sein de la société belge, d'où l'importance de préciser et justifier la manière dont ces catégories sont construites dans le cadre de la collecte de données.

Dans 19 sources, il est fait mention de « discrimination sur base de l'âge » sans spécifier l'âge des personnes qui subissent cette discrimination. Dans ces sources, le nombre de personnes qui rapportent avoir été victimes de discrimination sur base de différents critères comme l'âge, mais aussi la couleur de peau, l'orientation sexuelle, le handicap... est renseigné. Cependant, ces sources ne permettent pas de déduire l'âge des personnes sur qui portent les données.

5 Recommandations pour améliorer la collecte et l'utilisation de données relatives à l'âge

5.1 Collecter des equality data sur le critère de l'âge : oui, mais sur l'ensemble de la Belgique

L'analyse des lacunes dans les equality data belges portant sur le critère de l'âge montre que ces données ne couvrent pas toutes les régions belges de manière représentative. Il existe par exemple trois fois plus de données sur la Flandre que sur la Wallonie. Ce déséquilibre entre les régions ne permet pas d'avoir une vision globale et concertée de la discrimination et des inégalités liées à l'âge en Belgique. C'est pourquoi nous recommandons que suffisamment de données sur l'âge soient publiées pour l'ensemble de la Belgique (idéalement avec une subdivision par région) et qu'il y ait suffisamment de concertation et de coordination entre les différentes régions et les différents niveaux afin que des données intéressantes puissent être collectées dans plus d'une région.

5.2 Multiplier les méthodes de collecte d'equality data sur le critère de l'âge

L'analyse des lacunes met en avant la prévalence des données administratives, des données découlant de sondages et de recherches qualitatives, ainsi que le manque de données relatives aux tests de discrimination, une méthode qui permet de comparer le traitement reçu (par exemple, lors d'un entretien d'embauche) par deux personnes au profil similaire à l'exception d'une caractéristique (par exemple, l'âge)¹¹. Bien que contestée, cette méthode présente de nombreux avantages méthodologiques par rapport au sondage ou à la majorité des méthodes de recherche qualitative. Comme les tests de situation mesurent la discrimination « réelle » de l'auteur, ils permettent d'éviter certains biais liés à l'exactitude des souvenirs, la désirabilité sociale ou encore l'auto-sélection. Enfin, les tests de situation offrent une très grande validité écologique car ils sont menés directement sur le terrain et sont intégrés à des processus (de recrutement, par exemple) réels. C'est pourquoi nous recommandons de multiplier les méthodes de collecte d'equality data sur le critère de l'âge, ce qui permettrait de bénéficier des avantages et des forces de chaque méthode.

¹¹ Verhaeghe & Van der Bracht (2017). [Praktijktesten: van onderzoeksmethode naar beleidsinstrument tegen discriminatie?](#)

5.3 Collecter des données sur tous les domaines de la vie pour toutes les tranches d'âge

Notre analyse révèle un manque de données relatives à l'âge dans les domaines des médias et de la mobilité et des transports. Le manque de données dans le domaine des médias touche particulièrement les personnes âgées, alors que le manque de données concernant la mobilité et les transports touche tous les âges. De plus, les personnes jeunes sont surreprésentées dans le domaine de la justice et police, alors qu'il manque de données concernant les personnes âgées dans ce domaine. Pourtant, la littérature met en évidence que les personnes âgées ont besoin d'approches adaptées dans leurs interactions avec la police¹². C'est pourquoi nous recommandons de collecter davantage de données sur ces domaines de la vie, en mettant l'accent sur les données concernant le vécu des personnes âgées.

5.4 Intégrer les personnes « plus âgées » dans les études sur la discrimination et les inégalités

Notre analyse des equality data belges sur le critère de l'âge met en évidence que le vécu des personnes « plus âgées » est fréquemment invisibilisé. Dans certains cas, les personnes âgées de plus de 75 ou 85 ans sont explicitement exclues des échantillons sur lesquelles sont basées les études. Dans d'autres cas, des cohortes très vastes sont utilisées (par exemple, un groupe rassemblant les personnes de « 65 ans et plus »), ce qui ne permet pas de visibiliser la nuance des expériences vécues par les plus âgés. Pourtant, notre étude menée dans le cadre de ce projet et portant sur la discrimination sur base de l'âge¹³ montre que les personnes de 65 ans ne vivent pas les mêmes expériences de discrimination que les personnes de 85 ans. C'est pourquoi nous recommandons à la fois d'inclure les personnes plus âgées dans les études portant sur la discrimination et les inégalités, mais nous recommandons également de réaliser des analyses spécifiques sur leurs expériences et leur vécu.

5.5 Mener des recherches spécifiques sur les expériences des personnes « âgées »

Contrairement aux idées reçues quand on parle d'âgisme, notre analyse révèle qu'en Belgique, peu de sources relatives à l'âge portent spécifiquement sur les personnes âgées. Qui plus est, les personnes âgées LGBTQI+ et les personnes âgées racisées sont particulièrement invisibilisées. Ce manque de données ralentit la détection de certaines situations problématiques auxquelles ces personnes sont confrontées. Par exemple, le manque de données relatives à la maltraitance des personnes âgées freine la détection et la

¹² Kokorelias et al. (2025). [To protect and serve: a review of initiatives to support of police officers to better meet the needs of older adults.](#)

¹³ Unia (2025). [La discrimination fondée sur l'âge en Belgique.](#)

lutte contre ce phénomène¹⁴. C'est pourquoi nous recommandons de mener des recherches spécifiques sur les expériences des personnes âgées et, le cas échéant, d'identifier les obstacles potentiels à la collecte de données sur ce groupe d'âge.

5.6 Visibiliser la discrimination vécue par les personnes « jeunes »

Notre analyse des equality data belges sur le critère de l'âge révèle une part importante de sources portant sur les personnes jeunes. Cependant, une part importante de ces données n'est pas présentée sous l'angle de la discrimination et des inégalités, mais porte spécifiquement sur les droits des enfants et des personnes jeunes. Le nombre important d'equality data sur les personnes jeunes ne signifie donc pas forcément que la discrimination vécue par ce groupe d'âge reçoit autant d'attention qu'il n'y paraît. Effectivement, la littérature scientifique révèle une invisibilisation de la discrimination vécue par les personnes jeunes et un manque de données sur le sujet¹⁵. Nous recommandons donc aux collecteurs de données de visibiliser la discrimination vécue par les personnes jeunes en adoptant un angle d'étude davantage sociétal (et pas uniquement juridique), ancré dans le vécu des personnes et les défis posés par l'âgisme.

5.7 Veiller à une approche intersectionnelle dans la collecte de données sur l'âge

Notre analyse révèle l'existence de nombreuses sources intégrant des analyses intersectionnelles entre l'âge et d'autres critères de discrimination. Pourtant, le critère de l'orientation sexuelle est peu intégré à ces analyses. De plus, certains groupes restent invisibilisés : les personnes LGBTQI+ (notamment les personnes âgées) et les personnes âgées racisées. Sachant que notre étude menée dans le cadre de ce projet¹⁶ révèle que les personnes âgées LGBTQI+ et les personnes âgées racisées font face à des expériences de discrimination spécifiques et alors que certains chercheurs plaident pour une étude intersectionnelle du vécu des personnes âgées¹⁷, nous recommandons aux collecteurs de données de veiller à une approche intersectionnelle qui permet de visibiliser les expériences des groupes qui recueillent moins d'attention.

¹⁴ Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (2020). [Comment améliorer la détection et la prise en charge de la maltraitance des personnes âgées ?](#)

¹⁵ Bratt et al. (2018). [Perceived Age Discrimination Across Age in Europe: From an Ageing Society to a Society for All Ages.](#)

Francioli & North (2021). [Youngism: The Content, Causes, and Consequences of Prejudices Toward Younger Adults.](#)

¹⁶ Unia (2025). [La discrimination fondée sur l'âge en Belgique.](#)

¹⁷ Gutterman (2021). [Ageism and Intersectionality: Older Persons as Members of Other Vulnerable Groups.](#)

5.8 Opérationnaliser le critère de l'âge de manière claire et définie

Notre analyse révèle que dans environ un quart des sources relatives au critère de l'âge, l'âge est opérationnalisé via une référence aux « personnes jeunes » ou aux « personnes âgées » sans spécifier l'âge des personnes en question. En moyenne, les belges estimeraient que 44 ans est l'âge auquel la jeunesse prend fin et 64 ans l'âge auquel la vieillesse commence¹⁸. Ces estimations sont soumises à des variations individuelles, culturelles et temporelles, c'est pourquoi les collecteurs de données ne peuvent pas se baser sur les catégories socialement construites des « personnes jeunes » et des « personnes âgées » pour opérationnaliser l'âge. Nous recommandons donc de définir clairement l'âge des groupes sur lesquels portent les equality data relatives à l'âge.

6 Références

Abrams, D., Russell, P.S., Vauclair, M. & Swift, H.J. (2011). [Ageism in Europe : Findings from the European Social Survey](#). Technical report. Age UK.

AGE Platform Europe (2025). [Proposal for EU Action Plan to Combat Ageism](#).

Bratt, C., Abrams, D., Swift, H. J., Vauclair, C. M., & Marques, S. (2018). [Perceived age discrimination across age in Europe: From an ageing society to a society for all ages](#). *Developmental psychology*, 54(1), 167–180.

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (2020). [Comment améliorer la détection et la prise en charge de la maltraitance des personnes âgées ?](#)

De la Fuente-Núñez, V., Cohn-Schwartz, E., Roy, S., & Ayalon, L. (2021). [Scoping Review on Ageism against Younger Populations](#). *International journal of environmental research and public health*, 18(8), 3988.

Francioli, S. P., & North, M. S. (2021). [Youngism: The content, causes, and consequences of prejudices toward younger adults](#). *Journal of Experimental Psychology: General*, 150(12), 2591.

Gutterman, A. (2021). [Ageism and intersectionality: older persons as members of other vulnerable groups](#). Older Persons' Right Project.

Kokorelias, K.M., Christopher, A., Grosse, A., Wyman, J., & Sinha, S.K. (2025). [To protect and serve: a review of initiatives to support of police officers to better meet the needs of older adults](#). *The Journal of Adult Protection*, 27(1), 15–39.

Lippens, L., Vermeiren, S., & Baert., S. (2023). [The state of hiring discrimination: A meta-analysis of \(almost\) all recent correspondence experiments](#). *European Economic Review*, 151, 104315.

OMS (2021). [Global report on ageism](#).

Service Public Fédéral Justice (2007). [Loi tendant à lutter contre certaines formes de discrimination](#).

¹⁸ Abrams et al. (2011). [Ageism in Europe: Findings from the European Social Survey](#).

Subgroup on Equality Data (2019). [Compendium of Practices on Equality Data: Equality Data Diagnostic Mapping Tool](#).

Unia (2021). [Improving equality data collection in Belgium - phase I](#).

Unia (2025). [La discrimination fondée sur l'âge en Belgique](#).

Unia (2025). [Rapport annuel 2024 : ensemble !](#)

Verhaeghe, P. & Van der Bracht, K. (2017). [Praktijktesten: van onderzoeksmethode naar beleidsinstrument tegen discriminatie?](#). *Sociologos*, 38(1-2), 188-206.